

Communiqué de presse commun U2P/Medef : Les conditions ne sont pas réunies pour le lancement d'un fonds souverain dans le cadre du paritarisme

Publié le 12 février 2026

Le Medef et l'U2P estiment que l'annonce relative à la création prochaine d'un fonds souverain, « géré par les partenaires sociaux » et destiné à investir dans l'économie française, ne répond pas à l'exigence d'indépendance qui doit régir le paritarisme.

Si l'objectif de renforcer la souveraineté économique de la France et de mieux orienter l'épargne nationale vers le financement de nos entreprises est légitime, ils considèrent qu'à ce stade, les conditions ne sont pas réunies pour engager une telle initiative.

La création d'un fonds souverain suppose en effet un cadre stratégique, juridique et financier particulièrement exigeant. Elle implique une gouvernance claire et indépendante, des règles d'investissement strictes, une capacité d'intervention rapide et professionnelle sur les marchés, ainsi qu'une responsabilité pleinement assumée vis-à-vis des épargnants et de la performance des capitaux engagés.

Or, une gestion par les partenaires sociaux ne garantirait pas l'indépendance stratégique et opérationnelle nécessaire à un outil de cette nature. Le paritarisme repose sur un équilibre institutionnel conçu pour la gestion de régimes sociaux. Etendre son champ à la gestion d'un fonds d'investissement souverain ferait peser un risque de confusion des responsabilités et d'affaiblissement de la crédibilité de l'outil.

Le Medef et l'U2P demeurent pleinement engagés en faveur du renforcement de la souveraineté économique française. Mais un projet de cette ampleur exige un cadre stabilisé et une gouvernance incontestablement indépendante.